

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

COMMUNE DE PETITE-FORÊT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-deux, le cinq juillet à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du vingt-neuf juin deux mil vingt-deux dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

SÉANCE : le 5 juillet 2022

Délibération n° : 22-07-20

7.10 Divers

**Objet : Tarification des activités sportives
au 1^{er} septembre 2022**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Rachid LAMRI - Arlette VANDEPOEL - Jean-Pierre POMMEROLE - Sylvia PISANO - Robert VANOVERSCHELDE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - Christian DURIEUX - François STASINSKI - Pascal CROMBE - Marie-Renée LOUVION - Véronique JOLY - Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED - Dominique CORREA - Dorothée MARTIN - Grégory SPYCHALA - Gérard QUINET - Claudine HERLIN - Dominique DAUCHY-

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Christine LEONET a donné pouvoir à Didier DEMAREST
Ali FARHI a donné pouvoir à Jean-Pierre POMMEROLE
Élisabeth SEREUSE a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT
Tiphanie OTLET a donné pouvoir à Grégory SPYCHALA

ÉTAIENT ABSENTES

Claudine GENARD
Isabelle DUFRENNE
Léa DEQUAYE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°21-06-17 du 22 juin 2021 portant sur les tarifs municipaux des activités sportives 2021-2022.

CONSIDÉRANT que chaque année, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur les tarifs municipaux.

CONSIDÉRANT la volonté de réévaluer les tarifs en cours sur la base d'une augmentation de 2% pour l'année 2022-2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- d'adopter les tarifs municipaux relatifs aux activités sportives applicables au 1^{er} septembre 2022 comme suit :

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 24

Votes Pour : 24

Vote Contre : 0

Abstention : 0

tarifs applicables au 1er septembre 2022							
		base tarifs 2021	proposition 2022				
			franc-forésiens		extérieurs		
			+2%		+2%		
Ecole de gymnastique			base	arrondi	base	arrondi	
inscription commune	abattement de 20% à partir du 2ème enfant pour tous	57,081	58,223	58,20			
tarif extérieurs 1		87,334			89,081	89,10	
tarif extérieurs 2		114,164			116,447	116,45	
Familles inscrites à l'épicerie sociale		abattement de 20 % sur le tarif de droit commun "commune"					
Atelier détente et bien-être							
inscription commune	abattement de 50% à partir du 2e cours par semaine	57,081	58,223	58,20			
tarif extérieurs		114,164			116,447	116,45	
Familles inscrites à l'épicerie sociale		abattement de 20 % dès le 1er cours tarif Petite-Forêt, puis 50% à partir du 2e cours					

Ainsi fait et délibéré en séance,
 Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
 Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Sandrine GOMBERT

Acte mis en ligne le : 11/07/2022

Acte transmis au contrôle de légalité le : 11/07/2022

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le Maire



Sandrine GOMBERT